

NAO DCF 2013

1^{er} ROUND



La réunion a débuté à 9h au siège social Casino sous la Présidence de M Massus assisté de M Delmas et Mlle Alvez.

La Délégation CGT est composée de Mme Mathieu Jocelyne, M Paré Guillaume, M Eloued Ali et M Pastor Jean

Pour commencer, Mlle Alvez présente et commente les différents indicateurs sociaux de DCF (salaire médian, effectif, absentéisme etc.), nous avons encore perdu 1 800 Salariés en 2012 soit environ - 5 % de l'effectif. (Cette présentation vous parviendra dès réception de celle-ci).

Petit rappel des NAO 2012 : la Direction s'était engagée à passer 1 000 temps partiels à temps complets. Il ne reste que 3 mois pour tenir cet engagement et moins de la moitié de l'objectif a été réalisé. Si la tendance se poursuit, il devrait manquer plus de 1/3 des passages promis au 31 mars 2013, le processus de traçabilité des horaires des Agents de Maîtrise ne semble pas avoir changé les pratiques de déclarations inférieures à la réalité. La Direction devait tester l'affichage des horaires de travail 3 semaines à l'avance sur 5 supers et 5 hyper. Aucune information ne nous a été transmise, nous ne savons pas si cela a été fait et à fortiori nous ignorons les établissements concernés et le résultat.

Lors de cette négociation, les élus CGT ont proposé auprès de la Direction l'ouverture de négociations Groupe car nous constatons que l'ensemble des accords salariaux des différentes filiales sont à 95% identiques. La Direction a pris note de notre demande mais ne nous donne pas satisfaction, malgré cela, nous avons présenté les revendications suivantes :

Salaire :

- 1700€/brut par mois pour le 1^{er} niveau, avec la mise en place de la grille de salaires en fin de ce document
- Mise en place du 14^{ème} mois.
- Réinstauration de la prime d'ancienneté (3 ans 3%, 6 ans 6%, 9 ans 9%, 12 ans 12%) avec un effet rétroactif.
- Réinstauration de la prime de vacance versée sur le mois de mai (30 % de la rémunération)
- Des tickets restaurant de 7.00€ ou augmentation de l'Indemnité de repas pour tous les magasins de 2.60 € à 7.00 € (raccourcir la présence sur la plage horaire)
- Augmentation du bon lessive 30 € par mois pour la prime nettoyage
- Prime forfaitaire sur le carburant d'une valeur de 20€ minimum ou 10% sur l'achat de carburant par mois.
- Augmentation de l'allocation de départ en retraite
- Suppression de la polyvalence à outrance

- Changement de l'échelon automatique au bout de 2 mois d'ancienneté (passage de A à B)
- Reconnaissance de l'expérience des salariés et passage au niveau 3 automatique au bout de 2 ans
- Revalorisation de la prime pour les médailles du travail équivalente au minimum à 50€ par année de présence
- Pour les salariés qui sont à temps partiel, du fait de leur handicap ou invalidité, prime de départ en retraite calculée sur la base de leur contrat le plus favorable
- Paiement de la prime de précarité pour les ayants droits qui ont été lésés.

Temps de travail :

- Passage de 36 h à 35 h pause comprise (comme à Easydis)
- Départ à la retraite à 60 ans.
- Passage des temps partiels à temps complets pour les personnes qui le veulent.
- Nombre de coupures de trois à deux par semaine.
- Fixation d'une nouvelle limite d'heure à la fermeture (par exemple 30 minutes)
- Demande du passage de la fin des contrats étudiants de 10h vers un contrat supérieur à 30h minimum.
- Augmentation de la journée minimale de 3h à 4h de service minimum.
- Remplacement des départs à la retraite systématique.
- Pour les agents de maîtrise, demande d'un moyen de contrôle fiable et indépendant mis en place afin de permettre de vraies semaines à 44 heures.
- Dans un cadre d'équité pour tous préconisé par Casino, demande de règles claires sur la limitation des permanences de fermeture avec le respect des amplitudes.
- Possibilité de choisir entre 8 heures ou 9 heures de travail maximum par jour.
- Installation obligatoire d'une pointeuse (moyen de contrôle des heures supplémentaires) Tous les supermarchés n'en ont pas.



Carte casino :

- Augmentation de la remise sur l'ensemble des achats de 5 à 10 % et passer à 15 % sur les produits Casino.

Mastercard :

- Gratuité de l'assurance pour le salarié, ainsi que la gratuite pour le conjoint de la carte comme auparavant.

Mutuelle d'entreprise :

- Prise en charge de la mutuelle identique pour les salariés partant à la retraite
- Revalorisation de la participation de l'employeur sur la mutuelle passant de 50% à 70%
- Progressivité de la cotisation selon les revenus mensuels.

Sante

- Suppression des jours de carences.
- Demande des jours pris en simultanés pour les parents en cas de maladie et hospitalisation lorsqu'ils travaillent tous les 2 chez CASINO (enfants malades)
- Mise en place de subrogation

Un débat a eu lieu sur la mise en place de la journée de 8 heures, car dans certains magasins du Groupe, les Directeurs en ont profité pour mettre en place des coupures. M Massus nous assure que cette mesure n'avait pas pour vocation l'accroissement des coupures mais une réelle avancée sociale. Sur l'insistance des Organisations Syndicales, la Direction s'engage à faire un état des lieux auprès des directeurs et à tenir prochainement une réunion *ad hoc* pour que nous en discussions ensemble afin de cadrer cette mesure.

Pour la CGT, l'ensemble de ces demandes sont parfaitement légitimes et prennent en compte les besoins des salariés, l'entreprise peut répondre pleinement à ces revendications par l'accroissement constant de ses bénéfices, la prochaine réunion se tiendra le lundi 11 février 2013 au siège.

La réunion s'est terminée à 13h30.

La Délégation CGT